

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **4 (1878)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTE SUR LES MOTS *MAXIMUM* ET *MINIMUM*

par EDOUARD PELLIS, ingénieur.

Les mots *maximum* et *minimum* qui reviennent sans cesse dans le langage des ingénieurs, donnent lieu à des irrégularités auxquelles il serait cependant facile de mettre fin, et l'on peut fréquemment constater une certaine hésitation dans l'emploi de ces deux mots. Quelques personnes, par exemple, les emploient en qualité d'adjectifs, et disent *la distance minimum*, *la surface maximum*, ce qui n'est pas correct.

Le pluriel de ces deux mots donne lieu aussi, chez les personnes qui tiennent à faire preuve de latinité, à un véritable abus consistant à dire, en français, des *maxima* et des *minima* au lieu de *maximums* et de *minimums*. Et cependant, lorsqu'on a étudié le latin, on sait par sa propre expérience que l'on dit en français des *pensums* et non des *pensa*. On dira, par exemple, au pluriel, des *solos*, des *duos*, des *trios*. L'Académie dit des *solo* et des *quatuor*, mais elle dit des *duos* et des *trios*. Les artistes seuls disent des *solis*.

Pour en revenir aux mots *maximum* et *minimum*, nous arrivons à leur égard aux conclusions suivantes:

1° Ces mots sont des *substantifs*. Nous dirons donc le *maximum d'ordonnée d'une fonction* et non l'*ordonnée maximum*. Dans le supplément de son dictionnaire, M. Littré indique les adjectifs *minimal* et *maximal* comme dus au docteur F.-A. Forel de Lausanne et comme méritant d'être adoptés. On dira donc aussi en français: *l'ordonnée maximale d'une fonction*, *les calibres minimaux*, *la distance minimale*, *le moment maximal d'inertie*.

2° Au pluriel, les grammairiens demandent qu'on dise des *maximums* et des *minimums*. Ceci est à l'encontre des mathématiciens de la génération passée, qui ont dit des *maxima* et des *minima*, et qui ont même fait usage de l'ablatif (*méthode de maximis et minimis*), mais on ne sait pas où s'arrêter dans cette voie, et ce n'est plus parler français. Sturm, dans son cours d'analyse de l'école polytechnique, dit toujours les *maximums* et les *minimums*, et non les *maxima*. Il y a, fort heureusement, d'autres manières de faire comprendre qu'on sait le latin.

Le mot *errata* lui-même, ce dernier refuge de la déclinaison, ne deviendra plus *erratum* lorsqu'il n'y a qu'une seule faute; la plupart des grammairiens s'accordent pour qualifier de pédantesque cette manière-là d'imiter le latin. (Voir le *Dictionnaire de Littré*.)

SOCIÉTÉ SUISSE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

L'assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et des architectes s'est réunie à Berne le 3 février 1878. La section vaudoise était représentée par MM. Meyer, Colomb, Delarageaz et Gateuil.

Elle s'est occupée de la participation de la Société à l'exposition universelle de Paris, et a entendu les rapports du comité sur ce sujet.

Elle a décidé de remettre à une commission spéciale l'étude du relèvement et de la conservation des beaux-arts en Suisse. Chaque sous-section nommera un membre de cette commission. (M. Doret-de la Harpe, à Vevey, a été chargé de représenter la sous-section vaudoise.)

Sur le préavis du comité, l'assemblée a porté à 3000 fr. la subvention du journal *l'Eisenbahn*, organe de la Société.

A la suite de la discussion ouverte sur la pétition adressée aux autorités fédérales par la Société des anciens élèves du Polytechnicum de Zurich, concernant la réorganisation de cette

école, l'assemblée a décidé d'appuyer cette pétition en principe sans se prononcer sur les détails de la réorganisation.

En ce qui concerne les droits d'entrée fédéraux sur les fers et fontes, objet porté à l'ordre du jour, il a été décidé de ne pas entrer en matière.

La Société des ingénieurs et architectes de Winterthur a été admise au nombre des sous-sections de la Société suisse.

SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Une assemblée générale de la Société a eu lieu à Lausanne le 19 janvier 1878. Environ quarante-cinq membres étaient présents.

Les comptes de l'année 1877 ont été produits et approuvés. L'assemblée a entendu ensuite une communication de M. l'ingénieur W. Fraisse, sur l'éroulement du pont de la tranchée de Hagneck, et de M. l'architecte Guinand sur diverses carrières de marbre situées dans le canton du Valais et dont l'orateur a produit des échantillons.

L'assemblée s'est livrée ensuite à une discussion sur le résultat du concours pour le palais de justice fédéral, puis elle a procédé à l'élection du président et de deux membres de son comité, en remplacement de MM. de Molin et Colomb.

Le comité de la Société sera composé comme suit pour l'année 1878:

MM. Louis Gonin, président; Braillard, architecte; W. Fraisse, ingénieur; Meyer, ingénieur; Wirz, architecte.

La contribution pour 1878 a été fixée à 8 fr., qui seront pris en remboursement par la poste.

Le comité s'est adjoint quelques membres supplémentaires pour l'aider dans l'administration de la Société. Ces membres adjoints sont:

MM. Colomb, ingénieur, comme trésorier; de Molin, ingénieur; J. Verrey, architecte; H. Verrey, architecte, comme secrétaire.

La Société a reçu les dernières livraisons de l'ouvrage *Die Marine*, de MM. Brommy et von Littrow, publié à Vienne par M. Hartleben.

Extrait du rapport du jury sur le concours d'un projet d'hospice pour la vieillesse indigente à Asnières, près Genève.

Le jury, composé de MM. J. VERREY, architecte, à Lausanne; L. CHATELAIN, arch., à Neuchâtel; GUILLEBAUD, arch., à Genève; H. VAUCHER, arch., à Genève; GAVARD, conseiller d'Etat, à Genève; FIGUÈRE, docteur, et F. RACINE, tous deux membres de l'Administration de l'Hospice général de Genève, a examiné, les 3, 4, 5 et 6 mars, l'emplacement qui doit recevoir les constructions projetées, et les 51 projets exposés dans le bâtiment électoral de Genève.

Le jury reconnaît qu'un grand nombre de ces projets présente des qualités remarquables de composition et de dessin, mais il regrette qu'aucun d'entre eux ne réponde assez exactement aux conditions du programme pour qu'il puisse être délivré de premier prix.

Il décerne deux seconds prix de 1500 fr. chacun: l'un au projet N° 38, auteurs MM. Kern et Van Muyden, l'autre au N° 45, auteur M. John Camoletti.

Un troisième prix de 1000 fr. au projet N° 6, de M. F. Stadler.

Deux quatrièmes prix de 500 fr. chacun, l'un au projet N° 39, de M. E. Reverdin, l'autre au N° 40, de M. S. Pittet.

Plus cinq mentions aux projets suivants: N° 43, MM. Camuset et Poncy; N° 49, M. Berthet; N° 31, M. John Koch; N° 46, M. Rohrer, et Lemberg; N° 29, M. Bachofen.

Genève, 6 mars 1878.

Seite / page

10(3)

leer / vide /
blank